



MVAB - Association loi 1901
Siège social : mairie de Blandy-les-Tours 77115
Présidente : Martine Turgis - 06 22 28 94 40
Trésorière : Nathalie Lombardo - 06 61 75 00 11
mvablandy@gmail.com
N°SIRET : 513 108 4720 00012
www.mieuxvivreablandy.fr

Procès verbal de l'assemblée générale

lundi 25 janvier 2019

Présents : 15 adhérents

Martine Turgis, présidente, ouvre la séance à 20h40 en remerciant de leur présence les membres de l'association.

Les 40 ans de MVAB

La présidente rappelle que l'année 2018 a été le 40ème anniversaire de l'association.

1) Rapport d'activités 2018

Rappel des objectifs de l'association conformément à la déclaration de Mieux vivre à Blandy à la préfecture de Seine-et-Marne le 14 mars 1978 et publié au journal officiel le 5 avril 1978

- Rassembler toutes les personnes qui s'intéressent au village ;
- Engager toute action destinée à protéger le site de Blandy-les-Tours, son caractère rural et l'équilibre naturel du village ;
- Mettre en valeur et développer l'attrait touristique du site ;
- Travailler en liaison avec les autres associations pour la protection de la nature et de l'environnement.

La présidente et les membres du conseil d'administration, pour ce qui concerne les dossiers dont ils ont la charge, présentent le rapport d'activités, **ci-joint**, et répondent aux questions des participants.

MVAB remercie la municipalité pour le prêt de la salle Henri Hanneton pour ses animations.

2) Rapport financier 2018

La présidente présente le rapport financier, le compte de résultat et le bilan (**ci-joints**).

Mis au vote, le rapport d'activités 2018 est adopté à l'unanimité.

Mis au vote, le compte de résultats 2018 et le bilan 2018 sont adoptés à l'unanimité.

3) Site internet « mieuxvivreablandy.fr »

La prise en charge de la gestion du site pour l'année à venir est assurée par un membre du conseil d'administration. L'assemblée remercie Mathieu Pétrovic qui assure l'accueil gratuit du site.

4) Les dossiers de MVAB

Il est décidé de continuer les actions et réflexions sur les thèmes qui mettent en danger la santé, le bien-être des habitants et le patrimoine de Blandy (les pesticides, manger bio, les nanoparticules, etc.) - Se reporter au rapport d'activités.

5) Les animations et ateliers 2019 de MVAB

- Questionnaires en direction des habitants de Blandy

L'idée d'un questionnaire en direction des habitants de Blandy est retenue. L'objectif est de mieux connaître leurs attentes. Celui-ci sera distribué dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

- Atelier de fabrication de pièges à frelons asiatiques : la date retenue est le dimanche 17 février 2019 de 10 h à 13 h puis repas sorti du sac (Coordinatrice : Amandine Gaxatte).

- Plan paysage du Val d'Ancoeur : La présidente de MVAB assurera le lien avec les travaux de réflexion mis en place par les organisateurs (la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux et la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine).

- Autres projets possibles

- . Salon du Bien-être,
- . La Seine : projet avec le CCRB dans le cadre de sa programmation en mars 2020 sur le thème « La Seine fait sa scène ». L'objectif est d'accompagner le CCRB dans ce projet : randonnée sur les bords de Seine, observation de zones humides, croisière sur la Seine, etc.
- . visite de la raffinerie de Grandpuits
- . projet de sortie à la Fondation GoodPlanet

- Forum des associations 2019

Comme chaque année, il est décidé la participation de MVAB. La présidente assurera une permanence toute la journée accompagnée des administrateurs et adhérents qui le souhaitent.

- Participations financières lors des animations et sorties organisées par MVAB : la participation financière demandée aux participants restera raisonnable, attractive et doit permettre aux familles avec enfants d'être présentes. Pour les personnes non-adhérentes, une boîte à dons sera déposée à leur attention.

Il est décidé, dans l'hypothèse d'une sortie en car en 2019, la prise en charge du prix du car par MVAB.

6) Adhésion à MVAB

Il est décidé de laisser l'adhésion à 5 € minimum de façon à permettre à tous d'adhérer.

Toutefois, conscient du travail fait par l'association et des dossiers traités, spontanément les adhésions versées par les adhérents sont en moyenne de 10 €/personne et bien souvent de 20 € à 30 €.

Les soutiens versés à MVAB sont laissés à la discrétion des donateurs.

7) Gaz et pétrole de schiste

MVAB réaffirme sa position contre l'exploration et l'exploitation du pétrole de schiste.

8) Budget prévisionnel 2019

La présidente présente un projet de budget prévisionnel. Après débat, le budget prévisionnel 2019 mis au vote est adopté à l'unanimité (cf. document ci-joint).

9) Élection des nouveaux administrateurs

Il est procédé à l'élection des candidats au conseil d'administration. Les candidatures mises au vote sont adoptées à l'unanimité.

La composition du conseil d'administration 2019 est la suivante

Renouvelables en 2022

- 1 Allaire-Tual Carole
- 2 Gaxatte Alain
- 3 Hanneton Jean-Philippe
- 4 Régnier Catherine

Renouvelable en 2020

- 5 Godon Michèle
- 6 Lombardo Nathalie
- 7 Livet-Goyaux Sophie

Renouvelables en 2021

- 8 Gaxatte Amandine
- 9 Turgis Martine

23 h - L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clos la séance.

Martine Turgis
présidente

Nota : 5 pièces jointes